

ENSEMBLE POUR LA RETRAITE



60 ANS



RETRAITES
NON AU TRAVAILLER
PLUS POUR
GAGNER MOINS !

LA CGT APPELLE
A LA GREVE ET A LA MOBILISATION



Quel changement pour les retraites des fonctionnaires ?

L'âge légal de départ à la retraite sera progressivement relevé au rythme de **trois mois par an à partir du 1er septembre 2023**, pour atteindre **63 ans et 3 mois en 2027**, puis **64 ans en 2030**.

Les conséquences seront nombreuses pour la fonction publique :

- le report de l'âge légal de départ à 64 ans,
- l'allongement de la durée de cotisation.

Cette mesure concernera également les fonctionnaires comme les contractuels. À compter de 2027, il faudra avoir cotisé **43 ans pour bénéficier d'une retraite à taux plein** (contre 41 ans et demi aujourd'hui).

- 67 ans pour pouvoir partir à la retraite sans décote

La règle des "six derniers mois" maintenue, mais pas de prise en compte des primes. Le gouvernement a confirmé le maintien des modalités de calcul des retraites des fonctionnaires selon la fameuse règle de calcul sur les six derniers mois d'activité.

Le gouvernement n'envisage pas pour autant de prendre en compte les primes des fonctionnaires dans le calcul de leurs retraites.

Réforme des retraites | Un danger pour les femmes !

Aujourd'hui, la pension moyenne perçue par les femmes est **inférieure de près de 40 % à celle des hommes**. Si l'on tient compte des pensions de réversion et de la majoration pour enfants, la retraite moyenne des femmes est inférieure de 25,2 % à celle des hommes.

La CGT porte des propositions pour réellement permettre aux femmes de partir à la retraite dès 60 ans avec des niveaux de pension très fortement revalorisés. Augmenter les salaires des femmes à travail égal au niveau de celui des hommes représenterait plus de 6,5 milliards d'euros par an de recettes supplémentaires pour financer les retraites !



La CGT propose une autre réforme

Il s'agit non seulement de s'opposer au projet Macron-Borne, mais aussi de partager les propositions de la CGT pour améliorer le système de retraite existant :

- ⇒ retour à un départ à 60 ans,
- ⇒ pension minimum au niveau du SMIC à 1800 euros net
- ⇒ indexer les pensions sur l'évolution des salaires et sur celle des prix
- ⇒ prise en compte des années d'études
- ⇒ intégration des primes dans le calcul
- ⇒ reconnaissance de la pénibilité par un départ anticipé à la retraite à 55 ans

Comment ? En allant chercher de nouveaux financements :

Augmenter les recettes par une politique salariale et de l'emploi :

- ♦ la seule mise en place de l'égalité salariale femmes-hommes rapporterait 6,5 milliards d'euros de cotisations retraites et garantirait de meilleurs niveau de pension aux femmes ;
- ♦ la création d'emplois contribuerait au financement du système. Par exemple, la hausse de l'emploi de 2,4 % rapporterait 9 milliards d'euros de cotisations sociales, dont 4,5 milliards pour les retraites (et 7 milliards d'économies pour l'assurance-chômage) ;
- ♦ réduire le temps de travail à 32H semaine, avec l'abaissement de l'âge de départ en retraite à 60 ans rapporterait 12 milliards d'euros d'économies sur l'assurance-chômage (l'indemnisation des plus de 60 ans) et faciliterait l'accès à l'emploi pour les jeunes ;
- ♦ de la même manière, la hausse des salaires de 5 % dans le privé rapporterait 18 milliards d'euros de cotisations supplémentaires pour la Sécurité sociale, 9 milliards d'euros pour la seule branche retraites et, dans le public, une hausse du point d'indice de 5 % rapporterait 4 milliards d'euros.

Augmenter les cotisations sociales pour stabiliser le système à long-terme :

- ♦ en finir avec les exonérations de cotisations a minima pour le CAC 40 rapporterait 5,5 milliards d'euros ;
- ♦ mettre en place une sur-cotisation sur les emplois précaires (CDD, intérim...) d'un point rapporterait un milliard d'euros ;
- ♦ dé plafonner les cotisations pour les salaires au dessus de 27 500 euros par mois rapporterait un milliard d'euros ;
- ♦ augmenter l'assiette des revenus soumis à cotisations des salariés et des employeurs pour y intégrer l'intéressement, les participations, l'épargne salariale et l'épargne retraite équivaldrait à 10 milliards d'euros de cotisations supplémentaire que l'on pourrait principalement affecter aux retraites.

Mettre le capital à contribution :

- ♦ élargir l'assiette (avec un taux à 28 %) aux dividendes versés aux actionnaires. Pour les seules entreprises du CAC 40, cela rapporterait 14 milliards d'euros ;
- ♦ soumettre les plates-formes numériques à la cotisation pour les retraites rapporterait 500 millions d'euros.

Contre la réforme Borne-Macron de casse de nos retraites qui pénalisera en particulier les plus précaires d'entre nous, notamment dans les lycées,

Contre le travail jusqu'à l'épuisement,

Pour le projet de retraite à 60 ans de la CGT ,

Toutes et tous en grève et en manifestation !

MANIFESTATIONS :

JEUDI 19 JANVIER

LILLE 14H30 PORTE DE PARIS
AMIENS 14H MAISON DE LA CULTURE

ARRAS 9H30 Place de la gare

BOULOGNE 9H30 Bourse du travail
CALAIS 9H30 Place d'armes
DUNKERQUE 14H30 Place de la gare

DOUAI 10H Place d'armes
VALENCIENNES 10H Place d'armes
MAUBEUGE 10H Place Vauban
CAMBRAI 10H Grand place
ABBEVILLE 10H Place Vauban
ST QUENTIN 15H Place du 8 octobre
HIRSON 10H00 Rue de Dinant, Maison des travailleurs
LAON 10H00 Place Foch
CHATEAU THIERRY 16H Place Doumer
BEAUVAIS 14H30 Place Hachette

RAPPEL :

Tout agent peut choisir de faire grève la journée, demi-journée, une heure, deux heures, au moment où il le souhaite.

L'agent peut se déclarer gréviste le jour même.

